



## Droit à la nationalité française

Par **sajida toukah**, le **03/10/2014** à **11:38**

Je suis née en France le 26 mars 1962 à Irigny où j'ai fait ma scolarité primaire jusqu'en 1972, année que mon père avait choisie pour rentrer en Algérie sans consulter aucun de nous. Plus tard mes frères et sœurs sont retournés en France où ils y résident aujourd'hui, chose que, moi, la benjamine ne put faire.

Question: Ai-je le droit de prétendre à la nationalité française, sachant que tous mes frères et sœurs sont en France et même ma fille et mes petits enfants y habitent.

Par **Calou0**, le **03/10/2014** à **16:57**

Bonjour,

Non dans votre cas il ne sera pas possible de réclamer la nationalité française.

Il faut pour cela résider de manière régulière en France depuis au moins 5 ans et avoir des revenus stables et suffisants ( CDI et SMIC au minimum ).

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE  
Avocat à la Cour

Par **salwa.salwa**, le **04/11/2014** à **22:27**

Bonjour M calou0,

Je suis très perturbé et je cherche la bonne réponse, en fait j'ai la carte séjour italienne de 2 mois et mon mari la carte italienne indéterminée. J'ai accouché il y a un mois mon premier bébé en France, est-ce qu'il a le droit d'être français puisque son père né aussi à la France mais il est parti à Tunisie lorsque il a 5 ans.

Merci de me répondre et de me donner la démarche à suivre.

Par **sitis**, le **05/11/2014** à **03:15**

Bonsoir Mer. je desire savoir si l'arbre genealogique de ma famille est valable pour prouver que mon pere est bien d'origine marocaine. l'arbre genealogique est delivre par le Royaume du Maroc est porte le sceau de sa Majeste le Roi Mohamed VI. Je vous remercie.

Par **kiinouche**, le **08/11/2014 à 20:55**

oui vous avez tout a fait le droit d'avoir votre nationalité française .Mon père aussi est né en France en 1962 et il y a habité pendant 25ans. Il vient juste d'avoir sa nationalité Française.  
Bon courage